

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/83

11 décembre 1996

(96-5255)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

TRINITE-ET-TOBAGO

Déclaration de S.E. M. Mervyn Assam
Ministre du commerce et de l'industrie

Je tiens tout d'abord à remercier le gouvernement de Singapour pour sa chaleureuse hospitalité et l'excellente organisation de cette importante Conférence. La première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce est en effet importante car elle marque le deuxième anniversaire de notre adhésion à ce système commercial multilatéral fondé sur des règles et elle nous donne l'occasion de procéder à une évaluation et de voir s'il est possible d'améliorer le système dans le cadre des engagements que nous avons pris il y a près de deux ans.

C'est dans cet esprit que Trinité-et-Tobago participe à la Conférence. Mon gouvernement a adhéré au système en ouvrant son économie aux forces de la concurrence, convaincu que le pays en serait récompensé par une croissance économique soutenue grâce à un meilleur accès au marché mondial. Pour nous, le système commercial multilatéral n'est pas une institution obsolète cherchant à s'adapter à un monde moderne en pleine évolution, mais une création dynamique, qui doit être constamment alimentée pour demeurer pertinente et viable.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les nombreuses déclarations faites par mes collègues et j'ai constaté qu'ils disaient essentiellement deux choses: premièrement, que l'OMC est importante et qu'elle a accompli beaucoup de choses en deux ans et deuxièmement, que, pour les uns, le processus de libéralisation devrait être plus profond, plus rapide et plus ambitieux et que, pour les autres, ce processus est déjà trop rapide et devrait être ralenti. Tous sont d'accord sur un point important, à savoir que l'OMC ne peut offrir que des possibilités: possibilité d'accroître les marchés, de participer à un système mondial fondé sur des règles qui s'efforce de rendre tous les systèmes commerciaux plus transparents; possibilité de défier même les géants du commerce international, par la voie du mécanisme de règlement des différends, lorsqu'ils ne respectent pas les engagements pris à Marrakech il y a seulement deux ans.

Les pays qui sont en mesure de saisir ces possibilités souhaitent bien entendu accélérer le processus de libéralisation tandis que les autres, qui ont dû prendre de sévères mesures d'ajustement structurel, au prix de graves difficultés sociales, simplement pour exploiter les possibilités actuellement offertes, préfèrent une libéralisation plus lente.

Trinité-et-Tobago se trouve quelque part à mi-chemin entre ces deux points de vue. Ainsi, pour ce qui est du détail des travaux qu'il nous reste à accomplir, mon pays peut s'associer à tout consensus raisonnable auquel on parviendra sur ces questions difficiles. Le point sur lequel nous ne pouvons transiger est celui du consensus lui-même. Il ne peut y avoir d'accord si tous les participants à cette expérience ne sont pas sûrs de pouvoir progresser plus rapidement; en effet, il me semble clair que si certains d'entre nous souhaitent ralentir l'allure - ou calmer le jeu, en fonction du point de vue où l'on se place - ce n'est pas parce qu'ils ne croient pas aux vertus magiques du marché mondial, ni parce qu'ils cherchent à priver les autres de possibilités accrues. Ils veulent ralentir le pas

essentiellement par crainte de rompre l'équilibre délicat auquel on était parvenu à Marrakech après de nombreuses années de négociations, équilibre obtenu grâce à des compensations réciproques portant sur tout l'ensemble des secteurs visés dans les quelque 27 000 pages d'accords, bientôt vieux de deux ans.

Aujourd'hui, la situation est différente. Les secteurs promis à une libéralisation plus approfondie et plus rapide n'offrent pas un "équilibre" de possibilités dans tous les secteurs pour l'ensemble des pays Membres de l'OMC. Il existe même un net déséquilibre provenant d'un certain nombre de facteurs, dont le moindre n'est pas le fait que les pays Membres en sont à des stades différents de développement.

Les technologies de l'information, certes cruciales, ont bénéficié de beaucoup d'attention et feront certainement l'objet d'un accord plurilatéral conclu ici à Singapour. C'est une bonne chose, mais s'il est effectivement très important d'installer un téléphone dans chaque village, nombre des pays représentés ici aujourd'hui ont des responsabilités plus vitales envers leurs villages. Nous devons construire des écoles, des routes, des dispensaires, quelquefois lancer une coopérative et fournir une machine à coudre, ou encore afficher une notice indiquant comment utiliser les pesticides afin que nos produits exportables ne se voient pas refuser l'accès aux marchés. Etant donné que c'est nous, avec l'aide de notre secteur privé et de nos recettes d'exportation, qui de plus en plus, devons réaliser tout cela nous-mêmes, on comprendra le peu d'importance que nous attachons à l'installation d'un téléphone dans chaque village, téléphone qu'au demeurant nous ne fabriquons pas et nous n'exportons pas, par rapport à une pléthore d'autres besoins.

Il sera intéressant de voir si les débats, dans les secteurs qui sont importants pour les exportations des pays en développement: textiles et vêtements, agriculture (y compris les intérêts spéciaux des pays importateurs nets de produits alimentaires) pour n'en citer que quelques-uns, seront couronnés d'autant de succès que ceux consacrés aux technologies de l'information et si, au cours du débat sur les services dans le cadre du programme incorporé, on s'intéressera autant aux échanges de tous les facteurs de production y compris au mouvement des personnes physiques - c'est-à-dire de la main-d'oeuvre - qu'à l'investissement et aux autres "nouvelles questions".

Certains diront que l'OMC offre plus que de simples possibilités. Il existe après tout un programme d'assistance technique et des dispositions spéciales à l'intention des pays les moins avancés. Nous nous en félicitons, mais les budgets consacrés à ces activités sont peu importants, minuscules même par rapport à leurs objectifs; et l'assistance technique offerte aux pays en développement vise plus à les aider à satisfaire à leurs lourdes obligations au titre de ces 27 000 pages d'accords qu'à leur permettre d'exercer leurs droits ou d'exploiter les possibilités offertes.

J'avais espéré que les Ministres réunis ici auraient examiné de manière plus approfondie la question des travaux futurs au titre du programme incorporé, déjà lourd, de l'Organisation et auraient donné à leurs représentants des directives claires, dans leur domaine de compétence, qui est immense, concernant les priorités pour les deux années à venir. Toutefois, nous avons été limités par le temps et par les puissants intérêts nous poussant à restreindre nos travaux aux "nouvelles questions" qui, de l'avis de certains, devraient s'ajouter aux 27 000 pages d'accords à peine digérées.

Notre position sur la question ne devrait pas être mal interprétée. Nous avons considérablement libéralisé nos services financiers, nous avons conclu un certain nombre d'accords bilatéraux, nous avons bien accueilli les investissements étrangers directs et nous serions ravis de toute autre possibilité d'attirer le type d'investissements étrangers directs qui nous convient. Conclure un accord multilatéral sur l'investissement dans le cadre de règles constitue toutefois une toute autre question sur laquelle il faudrait faire une étude. C'est pourquoi nous, les Ministres du commerce, nous sommes réunis à Midrand en Afrique du Sud et sommes convenus que la CNUCED devait d'abord réaliser cette étude. Nous

espérons, comme d'autres, que la CNUCED pourra bientôt sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve sur ce point.

Pour ce qui est des normes du travail fondamentales, Trinité-et-Tobago comprend les sensibilités des deux bords. C'est justement parce que la question du travail est sensible qu'elle ne doit pas être examinée dans une enceinte qui n'est pas compétente. L'Organisation internationale du travail, avec sa structure tripartite est l'organisation adéquate où les employeurs, les travailleurs et les gouvernements peuvent trouver un terrain d'entente. Il est pour le moins inutile que l'OMC, Organisation intergouvernementale ayant un mandat limité et une participation forcément limitée aux gouvernements, se penche sur cette question.

Il peut certes être frustrant pour des pays de ne pas être parvenu à obtenir ce qu'ils voulaient en ces deux années d'existence de l'OMC, mais il est clair que ce n'est qu'en cherchant un terrain d'entente en vue d'un consensus que nous pourrons faire progresser les travaux de l'Organisation. Il faut donc consacrer bien davantage d'efforts aux questions qui préoccupent véritablement les pays en développement figurant dans le programme incorporé des Accords de Marrakech avant de pouvoir, de manière utile, élargir la portée des 27 000 pages d'accords existantes.